

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 DECEMBRE 2018

PRÉSENTS :

MME AUBERT BRIGITTE,	BOURGMESTRE-PRÉSIDENTE ;
MME CLOET ANN, MME VANELSTRAETE MARIE-HÉLÈNE, MME VALCKE KATHY, M. HARDUIN LAURENT M. MISPELAERE DIDIER; M. BRACAVAL PHILIPPE, M. VACCARI DAVID ;	ECHEVINS ;
M. SEGARD BENOIT, M. FRANCEUS MICHEL, M. VYNCKE RUDDY, MME DELPORTE MARIANNE, M. CASTEL MARC, MME VANDORPE MATHILDE, M. FARVACQUE GUILLAUME, MME VIENNE CHRISTIANE, M. VARRASSE SIMON, M. VAN GYSEL PASCAL, M. MOULIGNEAU FRANÇOIS, MME DELTOUR CHLOÉ, MME AHALLOUCH FATIMA, MME LOCQUET KATHY, M. FACON GAUTIER, MME LOOF VÉRONIQUE, M. RADIKOV JORJ, MME DE WINTER CAROLINE, MME HOSSEY GAËLLE, M. LEMAN MARC, MME ROGGHE ANNE-SOPHIE, MME NUTTENS REBECCA, M. GISTELINCK JEAN-CHARLES, M. MICHEL JONATHAN, M. HARRAGA HASSAN, M. WALLEZ QUENTIN, M. LEROY ALAIN, M. LOOSVELT PASCAL, M. HACHMI KAMEL,	Conseillers communaux ;
Mme BLANCKE Nathalie,	Directrice générale ;
M. JOSEPH Jean-Michel,	Chef de zone ;

Mme la PRESIDENTE : Bonsoir à tous. Votre présence témoigne de l'importance que revêt l'installation d'un nouveau Conseil communal. Les élections communales sont plus significatives que celles de tout autre échelon de l'organisation politique. Elles sont un temps capital de la vie de la commune. Elles sont le moment de l'examen du bilan. Elles sont le moment du choix de l'avenir. Aujourd'hui les élus sont réunis pour prêter leur serment. Celui-ci est bien plus déterminant que les quelques mots à prononcer. Les représentants des mouscronnois et mouscronnoises s'engagent devant leurs citoyens. Ceux-ci leur ont confié ce qu'ils ont de plus important, leur avenir.

Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 19 h 00'.

A. CONSEIL COMMUNAL

1^{er} Objet : NOTIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU COLLÈGE PROVINCIAL DU 15 NOVEMBRE 2018 VALIDANT LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018.

Mme la PRESIDENTE : Je me dois, en tout premier lieu, de vous notifier l'arrêté du Collège Provincial du 15 novembre 2018, Arrêté par lequel cette autorité valide les pouvoirs des membres, tant titulaires que suppléants, proclamés élus à l'issue des élections qui ont eu lieu à MOUSCRON le 14 octobre 2018.

Du procès-verbal de cette élection, tel que validé par l'arrêté du Collège Provincial il résulte :

1. Que le résultat des élections répartit les 37 sièges de conseillers communaux de la Ville de Mouscron de la manière suivante : Liste 1 – MR : 5 sièges ; Liste 2 – ECOLO : 6 sièges ; Liste 3 – PS : 6 sièges ; Liste 5 – cdH : 19 sièges ; Liste 8 – PP : 1 siège
2. qu'ont été élus en qualité de conseillers effectifs élus sur la liste n° 1 MR : BRACAVAL Philippe, CASTEL Marc, VACCARI David, LOCQUET Kathy, HACHMI Kamel

En qualité de conseillers effectifs élus sur la liste n° 2 ECOLO : VARRASSE Simon, DELTOUR Chloé, TIBERGHIEEN Luc, HOSSEY Gaëlle, LEMAN Marc, ROGGHE Anne-Sophie

En qualité de conseillers effectifs élus sur la liste n° 3 PS : FARVACQUE Guillaume, VIENNE Christiane, VYNCKE Ruddy, DELPORTE Marianne, AHALLOUCH Fatima, LEROY Alain

En qualité de conseillers effectifs élus sur la liste n° 5 cdH : AUBERT Brigitte, CLOET Ann, VANELSTRAETE Marie-Hélène, VALCKE Kathy, VANDORPE Mathilde, HARDUIN Laurent, DEBLOCQ Pierre, SEGARD Benoît, RADIKOV Jorj, FRANCEUS Michel, VAN GYSEL Pascal,

MISPELAERE Didier, MOULIGNEAU François, DE WINTER Caroline, FACON Gautier, GISTELINCK Jean-Charles, MICHEL Jonathan, LOOF Véronique, TRATSAERT Charlotte

En qualité de conseiller effectif élu sur la liste n° 8 PP : LOOSVELT Pascal.

A propos des conseillers suppléants, permettez-moi de ne citer que les cinq premiers pour chaque groupe. Vous disposez bien entendu de tous les noms dans les projets de délibération qui vous ont été remis.

En qualité de conseillers suppléants élus sur la liste n°1 MR : HINNEKENS Marjorie, VANDENBROUCKE Martine, DEPAUW Isabelle, CATTEAU Sébastien, VANDERSTEENE Jean-François

En qualité de conseillers suppléants élus sur la liste n°2 ECOLO : NUTTENS Rebecca, TERRYN Sylvain, LETERME Marianne, DESPLECHIN Frédéric, DE MULLIER Jean-Marc

En qualité de conseillers suppléants élus sur la liste n°3 PS : ROUSMANS Roger, HOVELAQUE Guy, BOUGUERRA Samira, DEMETS Sophie, VANDENBUSSCHE Martine

En qualité de conseillers suppléants élus sur la liste n°5 cdH : DELECLUSE Jean-Paul, HARRAGA Hassan, DELWANTE Fabrice, WALLEZ Quentin, COUSSEMENT Marie-Paule

En qualité de conseillers suppléants élus sur la liste n°8 PP : VANMEERHAEGHE Thierry, LIETARD Katty, VANDENSTEEN Pierre-Marie, DIEDENS Marianne, MOULART Laurent

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-après.
(voir délibération ci-jointe).

2^{ème} Objet : VERIFICATION DES POUVOIRS DES CONSEILLERS COMMUNAUX ET PRISE D'ACTE DES DÉSISTEMENTS.

Mme la PRESIDENTE : De la procédure de vérification des pouvoirs il faut retenir que nous exécutons ici en vertu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L1125-1. Nous avons reçu des attestations signées par les conseillers effectifs et suppléants élus le 14 octobre 2018 desquelles il ressort que les signataires ne sont ni époux, ni parents, ni alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement de l'un ou l'autre des conseillers effectifs et suppléants élus le 14 octobre 2018, excepté les cas que je vous cite : VIENNE Christiane, effective, est parent au 1^{er} degré de PECOURT Rebecca, suppléante ; VANDERSTEENE Anthony, suppléant, est parent au 2^{ème} degré avec VANDERSTEENE Jean-François, suppléant ; LOOSVELT Pascal, effectif, est parent au 1^{er} degré de LOOSVELT Anne-Sophie, suppléante ; LOOSVELT Pascal, effectif, est parent au 1^{er} degré avec FOURNEAU Danièle, suppléante ; VANNESCHE Virginie, suppléante, est parent au 2^{ème} degré de VANNESCHE Sylvia, suppléante ; HALIMI Fabienne, suppléante, est alliée au 1^{er} degré avec GEORIS Grégoire, suppléant ; VANDENBUSSCHE Martine, suppléante, est alliée au 1^{er} degré avec PREVOST Edwige, suppléante ; DONCHE Joël, suppléant, est allié au 2^{ème} degré avec VANNESTE Patrick, suppléant.

Mesdames et Messieurs, je les cite, DUBAR Grégory, DELECLUSE Jean-Paul DEBOEVER Christophe, MATHYSEN Marguerite, FERRET Mélissa, ARANCIO Angelo, HALIMI Fabienne, LELOUP Amaury, LAKBIR El Bachir et DUPONT Edwige, tous suppléants, se trouvent en situation d'incompatibilité de par leur fonction : DUBAR Grégory, suppléant, employé communal ; DELECLUSE Jean-Paul, suppléant, ouvrier communal ; DEBOEVER Christophe, suppléant, enseignant communal ; MATHYSEN Marguerite, suppléante, membre du personnel du CPAS ; FERRET Mélissa, suppléante, employée communale ; ARANCIO Angelo, suppléant, employé communal ; HALIMI Fabienne, suppléante, enseignante communale ; LELOUP Amaury, suppléant, employé communal ; LAKBIR El Bachir, suppléant, enseignant communal ; DUPONT Edwige, suppléante, employée communale.

En ce qui concerne les désistements : par sa lettre du 8 novembre 2018, Monsieur TIBERGHEN Luc fait part de son désistement des fonctions de conseiller communal. Madame NUTTENS

Rebecca, première conseillère suppléante de la liste n°2 Ecolo, à laquelle appartient Monsieur TIBERGHIEN vient en ordre utile pour remplacer celui-ci au sein de cette assemblée. De son attestation signée, il ressort qu'elle n'est ni épouse, ni parente, ni alliée jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement de l'un ou l'autre des conseillers effectifs élus le 14 octobre 2018 et qu'elle ne se trouve pas dans une situation d'incompatibilité.

Par sa lettre du 9 novembre 2018, Madame TRATSAERT Charlotte fait part de son désistement des fonctions de conseillère communale. Monsieur DELECLUSE Jean-Paul, premier conseiller suppléant de la liste n°5 cdH à laquelle appartient Madame TRATSAERT Charlotte vient en ordre utile pour remplacer celle-ci au sein de cette assemblée mais l'incompatibilité de Monsieur DELECLUSE Jean-Paul relative à sa fonction d'ouvrier communal l'empêche de prêter serment aussi longtemps que subsiste la cause d'incompatibilité. Par sa lettre du 15 novembre 2018, Monsieur DELECLUSE Jean-Paul a donc fait part de son désistement des fonctions de conseiller communal. Monsieur HARRAGA Hassan, deuxième conseiller suppléant de la liste n°5 cdH à laquelle appartient Monsieur DELECLUSE Jean-Paul vient en ordre utile pour remplacer celui-ci au sein de cette assemblée. De son attestation signée, il ressort qu'il n'est ni époux, ni parent, ni allié jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement de l'un ou l'autre des conseillers effectifs élus le 14 octobre 2018 et qu'il ne se trouve pas dans une situation d'incompatibilité.

Par sa lettre du 10 novembre 2018, Monsieur DEBLOCQ Pierre nous fait part de son désistement des fonctions de conseiller communal. Monsieur DELWANTE Fabrice, troisième conseiller suppléant de la liste n°5 cdH à laquelle appartient Monsieur DEBLOCQ Pierre vient en ordre utile pour remplacer celui-ci au sein de cette assemblée. Par sa lettre du 14 novembre 2018, Monsieur DELWANTE Fabrice nous fait part de son désistement des fonctions de conseiller communal. Monsieur WALLEZ Quentin, quatrième conseiller suppléant de la liste n°5 cdH à laquelle appartient Monsieur DELWANTE Fabrice vient en ordre utile pour remplacer celui-ci au sein de cette assemblée. De son attestation signée, il ressort qu'il n'est ni époux, ni parent, ni allié jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement de l'un ou l'autre des conseillers effectifs élus le 14 octobre 2018 et qu'il ne se trouve pas dans une situation d'incompatibilité.

Les rapports d'éligibilité et d'absence d'incompatibilités ont été établis par le Collège communal en séance du 19 novembre 2018 et dès lors rien ne s'oppose à ce que les Conseillers communaux effectifs et les Conseillers communaux suppléants que je viens de citer soient admis à prêter serment.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-après.
(voir délibération ci-jointe).

3^{ème} Objet : PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUX.

Mme la PRESIDENTE : Je vous propose de procéder maintenant à la prestation de serment et à l'installation proprement dite des conseillers. Le protocole m'invite à prêter serment en qualité de conseillère communale la première. Je m'y plie bien volontiers... Je vais prêter le serment constitutionnel dans les mains du Premier Echevin sortant, M. Michel FRANCEUS à qui je remets momentanément la présidence de cette assemblée et ce en application de l'article L1123-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Mme AUBERT prête serment selon la formule : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

M. FRANCEUS : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de conseillère communale Je vous restitue la présidence de l'assemblée. »

(Applaudissements)

Mme AUBERT : J'invite maintenant les conseillers élus à prêter serment, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en langue française, selon la formule : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge". J'invite dès lors les futurs conseillers selon le résultat des élections, dans l'ordre de leur voix de préférence tous partis confondus.

Chacun des élus effectifs prêle le serment tel que défini ci-dessus. Mme la Présidente reçoit leur serment selon la formule ci-après : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de conseiller(e) communal(e). »

(Applaudissements)

L'assemblée prend acte de la délibération reprise ci-après.
(voir délibération ci-jointe).

4^{ème} Objet : FIXATION DE L'ORDRE DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX.

Mme la PRESIDENTE : Je vous propose de procéder à la fixation de la préséance au sein de notre assemblée. La disposition L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation donne désormais toute compétence au Conseil communal, pour établir, dans son Règlement d'Ordre intérieur, les modalités de fixation de la préséance au sein de son assemblée. Pour le bon ordonnancement de l'installation de notre assemblée, il est utile d'anticiper l'adoption de notre règlement d'ordre intérieur et de fixer les modalités de la préséance. Il vous est proposé de maintenir les modalités qui avaient cours précédemment à savoir : l'ancienneté sans interruption au sein de cette assemblée, en cas d'égalité, le nombre de suffrages obtenus à titre personnel lors des dernières élections, l'âge du (de la) conseiller(ère). La préséance issue de ce classement est reprise dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Je vous propose de l'adopter.

Les chefs de groupe désignés pour chaque parti sont :

- Pour Ecolo : M. Simon VARRASSE
- Pour le PS : Mme Fatima AHALLOUCH
- Pour le PP : M. Pascal LOOSVELT
- Pour le MR : M. Marc CASTEL
- Pour le cdH : Mme Mathilde VANDORPE

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.
(voir délibération ci-jointe).

5^{ème} Objet : ADOPTION DU PACTE DE MAJORITÉ ET DE SON AVENANT.

Mme la PRESIDENTE : Je vous propose, maintenant que notre assemblée est valablement constituée, de procéder à l'adoption du Pacte de majorité et de son avenant. Le Pacte de majorité a été déposé dans les mains de la Directrice Générale en date du 12 novembre dernier et a sans délai été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale. J'invite la Directrice Générale à vous en donner lecture.

Mme la Directrice générale : Ce Pacte de majorité reprend 3 parties : la première partie concerne les groupes politiques participants au Pacte de majorité qui sont composés du Centre Démocrate Humaniste cdH ayant obtenu 19 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018, et donc composé des 19 élus que je ne vous cite plus, Madame la Bourgmestre les a cités tout à l'heure ; le Mouvement Réformateur (MR) ayant obtenu 5 sièges aux élections communales du 14 octobre 2018. La deuxième partie définit l'identité du Bourgmestre, des Echevins et du Président du CPAS présent. Et donc, concernant l'identité du Bourgmestre, en vertu de l'article L1123-15 § 1 du CDLD, il est élu de plein droit à la fonction de Bourgmestre, le Conseiller de nationalité belge, qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi des groupes politiques qui sont parties au Pacte de majorité adopté en application de l'article L1123-1 du CDLD. Donc, de ce fait, sous réserve de la validation des élections, puisqu'à l'époque où il était déposé les élections n'avaient pas été validées, ce qui est chose faite depuis. Donc en tant que Bourgmestre : Mme Brigitte AUBERT, cdH. A l'article 2, l'identité des échevins : Première échevine : Mme Ann CLOET, cdH, 2^{ème} échevine : Mme Marie-Hélène VANELSTRAETE, cdH, 3^{ème} échevine : Mme Kathy VALCKE cdH, 4^{ème} échevin : M. Laurent HARDUIN, cdH, 5^{ème} échevin : M. Didier MISPELAERE, cdH, 6^{ème}

échevin : M. Philippe BRACAVAL, MR, 7^{ème} échevin : M. Marc CASTEL, MR. A l'article 3 est reprise l'identité du Président du Conseil de l'Action Sociale pressenti, à savoir M. Benoit SEGARD, cdH. Ensuite, à la partie 3 sont repris les signataires du Pacte de majorité, et donc, conformément à la réglementation, ce Pacte de majorité a bien été signé par plus de la majorité des membres des groupes politiques repris dans ce Pacte.

Mme la PRESIDENTE : Ensuite, le 19 novembre 2018, un avenant au Pacte de majorité a été déposé dans les mains de la Directrice Générale et a sans délai été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale. J'invite la Directrice Générale à vous en donner lecture.

Mme la Directrice générale : Je vais donc résumer en vous disant qu'en fait l'avenant au Pacte de majorité a acté le remplacement, en qualité de 7^{ème} échevin de M. Marc CASTEL par M. David VACCARI.

Mme la PRESIDENTE : Le vote du Pacte de majorité et de son avenant s'effectue à haute voix, sur appel nominatif, selon la préséance établie ci-avant. Je vous invite à procéder au vote.

M. VARRASSE : Je pense qu'il aurait été de bon ton de nous laisser nous exprimer avant le vote. J'ai essayé de vous interpeller, mais vous aviez déjà commencé. Je vais quand même justifier notre vote. Pourquoi le groupe ECOLO a voté non aujourd'hui ? Vous l'avez dit, le Pacte de majorité c'est la première pierre d'un projet politique qui détermine notamment, Mme Blancke l'a expliqué, l'équipe qui va être à la manœuvre pendant 6 ans. Donc une étape importante dans la vie politique de la commune. Mais comment peut-on se réjouir du Pacte qui est présenté ici. Pour avoir participé aux discussions qui ont eu lieu après les élections, je peux vous assurer qu'il n'y a absolument rien d'emballant dans un tel Pacte de majorité, surtout quand il a été construit de cette manière. Le cdH n'a absolument pas construit un Pacte de majorité en fonction d'un projet pour la Ville, ce que vous avez essayé de faire c'est trouver un partenaire prêt à se coucher devant vous. Madame la Bourgmestre, au lendemain des élections vous avez affirmé vouloir du changement. Alors je vous pose la question : il est où ce changement ? Il n'y a aucun changement. Ce Pacte de majorité c'est du bricolage. Alors OK, vous nous présentez un Pacte de majorité aujourd'hui mais on sait déjà qu'il y a la moitié qui va changer dans quelques années ou dans quelques mois. Un demi échevin par ci, un demi président de CPAS par là, et on va peut-être nous annoncer un demi président à l'IEG. Ce Pacte de majorité, c'est vraiment des petits arrangements en famille, pour la fin de carrière de l'un, pour la pension de l'autre. Alors je vous le redis Madame la Bourgmestre, vous aviez l'occasion d'offrir une nouvelle perspective à la ville de Mouscron. Vous aviez l'occasion de faire une rupture avec le passé. Malheureusement, les petits calculs politiques ont eu le pas sur le bien de la Ville. Je le répète aussi, parce qu'on a essayé de nous faire porter le chapeau, ECOLO était prêt à prendre ses responsabilités, mais pas à n'importe quelles conditions évidemment, mais face au cdH nous n'avons ressenti que du dédain. Jamais, je le dis bien, jamais nous n'avons senti une réelle volonté de travailler avec nous. Comme je l'ai dit précédemment, vous ne cherchez pas à mettre en œuvre un projet, mais fort de votre majorité absolue, vous cherchez juste un partenaire qui était prêt à se laisser écraser, ce qui n'est évidemment pas notre cas. Voilà pourquoi nous voterons non à ce Pacte de majorité.

(Applaudissements).

Mme la PRESIDENTE : Je répondrai dans mon discours tout à l'heure. D'autres interventions ?

Mme AHALLOUCH : On va également justifier notre vote non à ce Pacte de majorité. En fait, à Mouscron on fait toujours la même chose, on refait les mêmes histoires. Ce qui s'est passé ici, juste après les élections, c'est ce qui s'était déjà passé il y a 6 ans. Donc on a un parti qui est au pouvoir, qui doit dicter sa volonté au parti partenaire, qui doit faire les choix à sa place, finalement qui fait fi de la démocratie et c'était déjà ce qui s'était passé il y a 6 ans. On fait toujours la même chose parce que comme les gens ont posé un acte clair, en tout cas une volonté progressiste de voter pour des partis de gauche, et je rappelle que le 2^{ème} parti c'est quand même le parti socialiste et on semble l'avoir oublié, on est quand même la 2^{ème} force de Mouscron. Les gens ont donc posé un acte clair aussi en votant ensuite ECOLO ; il semblait donc logique de passer par le PS ou ECOLO et donc en fait, finalement, on a fait ce

qu'on a déjà fait, on a pris le partenaire le plus malléable qui était ici le MR. Donc on n'a pas respecté le choix du citoyen et donc pour nous c'est une manière de dire qu'on n'est pas d'accord.

Mme la PRESIDENTE : Je vais peut-être laisser la réponse à notre partenaire qui s'étale devant nous... mais je ne sais pas s'ils seront d'accord.

M. CASTEL : Il est clair que nous n'étions pas, comme il y a 6 ans, le premier choix. Il est clair que nous sommes arrivés par négociation, comme il y a 6 ans, mais je rappelle qu'il y a 6 ans c'est parce que vous vous étiez tirés, pas une balle dans le pied, mais tout un chargeur. Et cette fois-ci, c'est vrai, que le premier choix devait être le choix ECOLO.

Mme AHALLOUCH : C'était un homme et une femme aussi...

M. CASTEL : Non non. Au niveau d'ECOLO, c'est vrai qu'il a été proposé un échevin et une vice-présidence, que vous avez refusé, je le comprends, mais avec votre méthode, dans la presse.

M. VARRASSE : C'est faux, c'est faux. On a eu une AG où on a décidé du point, et j'ai téléphoné tout de suite à Madame la Bourgmestre, donc elle n'a rien appris via la presse, elle l'a appris via mon coup de téléphone. Alors arrêtez de raconter n'importe quoi !

M. CASTEL : OK, mais ça a été quand même dans la presse.

M. VARRASSE : Arrête de dire que les gens ont appris ça dans la presse, ce n'est pas vrai, j'ai téléphoné directement à Madame la Bourgmestre.

M. CASTEL : On a eu la même proposition.

M. VARRASSE : Eh bien si, nous l'avons tout de suite annoncé à Madame la Bourgmestre.

Mme la PRESIDENTE : Et je peux même vous donner la date : le 23 octobre à 22 h.

M. VARRASSE : Si elle ne vous l'a pas dit, c'est son problème à elle !

M. CASTEL : Nous avons reçu la même proposition que nous avons également refusé, mais sans fermer la porte et en disant qu'on voulait à nouveau renégocier parce que nous ça ne nous allait pas non plus de n'avoir qu'un seul échevinat et une présence au CPAS. Et on s'est réuni autour de la table et on est arrivé, bien sûr, à un compromis qui vaut ce qu'il vaut puisqu'on s'est retrouvé à en être avec 2 échevins pour 3 ans et 1 échevin pour les 3 années qui suivent. C'est déjà la preuve qu'on ne s'est pas allongé, ni étalé dès la première fois. On est allé autour de la table et on a discuté, on a essayé d'avoir le maximum qu'on peut avoir. Bien sûr on aurait préféré avoir les 2 échevins pendant 6 ans, je ne le cache pas, c'est ça que j'ai négocié. Maintenant, dire qu'on a choisi le MR, on n'était pas le premier choix, c'est clair et net, tout comme on n'était pas le premier choix il y a 6 ans, et ce n'est pas parce qu'on est choisi parce qu'on s'étale, ni parce qu'on va obéir aveuglément à tout ce que le cdH va dicter. Si vous aviez eu l'occasion d'aller dans la majorité, vous auriez vu ce que c'était qu'un collègue où on a l'occasion de s'exprimer ; la presse n'est pas là, il n'y a pas de public et où on négocie. Parfois c'est difficile d'avoir raison quand on est qu'à 2 sur les 8 ou 9, les collèges durent d'ailleurs parfois longtemps à cause de ça ! Mais jamais je ne me suis aplati devant personne. Ce n'est pas pour une question de titre ou de gloire, de pension ou quoi que ce soit.

M. VARRASSE : C'est ça !!!

M. CASTEL : Je ne suis toujours pas à l'âge de ma pension !

M. VARRASSE : Je pense que vous vous êtes aplati pendant 6 ans et vous êtes repartis pour 6 ans.

Mme la PRESIDENTE : Je propose de continuer. Chacun a eu la parole et je vous répondrai dans mon discours. Vous aurez compris que l'adoption du présent Pacte et de son avenant reconditionne la préséance fixée au point précédent, dans la mesure où la Bourgmestre, les Echevins et le Président du CPAS pressenti acquièrent une préséance sur les conseillers communaux.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 24 voix pour, contre 13.
(voir délibération ci-jointe).

6^{ème} Objet : PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE LA BOURGMESTRE.

Mme la PRESIDENTE : En conséquence du Pacte et de son avenant adoptés à l'instant, je me dois de prêter le serment constitutionnel, cette fois en qualité de bourgmestre, et ce conformément à l'article L1126-1 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation soit à nouveau dans les mains du Premier Echevin sortant.

Mme AUBERT Brigitte : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »

M. FRANCEUS : Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Bourgmestre.

(Applaudissements)

L'assemblée prend acte de la délibération reprise ci-après.
(voir délibération ci-jointe).

7^{ème} Objet : PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DES ECHEVINS.

Mme la PRESIDENTE : Nous allons procéder maintenant à l'installation des échevins. En vertu de l'article L1123-8 §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, sont élus de plein droit « échevins », les conseillers dont l'identité figure sur la liste reprise dans l'avenant au Pacte de majorité adopté il y a quelques instants. Le rang des échevins est déterminé par leur place dans la liste figurant dans l'avenant au Pacte de majorité. Nous procédons à la prestation de serment et à l'installation des échevins dans l'ordre de leur rang.

Chacun des échevins prête entre les mains de Madame la Bourgmestre le serment tel que repris ci-après : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »

Madame la Bourgmestre reçoit leur serment selon la formule reprise ci-après : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions d'échevin(e). »

Mme la PRESIDENTE : M. BRACAVAL Philippe, ayant démissionné en date du 19 novembre 2018 de sa fonction de Député wallon est admis à prêter le serment en tant qu'échevin.

(Applaudissements)

Mme la PRESIDENTE : Le Collège ainsi constitué souhaite effectuer la déclaration suivante :

En vertu du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Président actuel en charge du CPAS, M. Benoît SEGARD, participe aux réunions de l'exécutif communal jusqu'à l'élection du nouveau Président du CPAS. M. Benoît SEGARD siègera donc au Collège communal jusqu'à la séance d'installation du Conseil de l'Action sociale, le 2 janvier 2019, date

à laquelle le nouveau Président de CPAS sera élu et entrera en fonction. Je rappelle cependant que pour que son intégration au sein du nouveau Collège Communal soit effective, il faudra que le nouveau Président du CPAS ait prêté serment en qualité de membre du Collège devant notre assemblée à la plus prochaine séance qui suivra l'installation des organes du CPAS, à priori le 28 janvier 2019. D'ici là, pour permettre au futur Président, tel que pressenti en vertu de l'avenant au Pacte adopté par notre assemblée, de partager les premières réunions du Collège communal, sans pour autant participer aux décisions, les échevins et moi-même inviterons le Président élu, à nous rejoindre pour les séances du Collège communal qui se dérouleront entre le 2 janvier 2019 et sa prestation de serment en qualité de membre du Collège devant notre Conseil communal.

L'assemblée prend acte de la délibération reprise ci-après.
(voir délibération ci-jointe).

8^{ème} Objet : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE.

Mme la PRESIDENTE : Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L1122-15 stipule que le Conseil communal est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace. Il vous est donc proposé de me désigner ou celui qui me remplace en tant que Présidente de l'assemblée.

M. VARRASSE : Dans toute une série de communes, la présidence du Conseil communal est confiée à une personne un peu plus neutre que le ou la Bourgmestre. Il s'agit souvent d'un conseiller ou d'une conseillère de la majorité, et je pense à Bruxelles Ville, à Charleroi et plein d'autres villes encore. L'objectif est d'avoir des débats un peu plus sereins et que la personne qui gère les prises de parole, à la fois de l'opposition et de la majorité, ne soit pas directement impliquée dans les projets débattus. Ici, vous nous proposez de vous désigner en tant que présidente du Conseil communal, nous allons donc voter non.

Mme AHALLOUCH : Pour les mêmes raisons, moi je trouve qu'au niveau démocratique on aurait pu faire mieux, donc nous on va s'abstenir.

M. LOOSVELT : Je ne prendrai pas position non plus. Abstention.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous par 24 voix (cdH, MR) contre 6 (ECOLO) et 7 abstentions (PS, PP).
(voir délibération ci-jointe).

9^{ème} Objet : DÉSIGNATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE.

Mme la PRESIDENTE : Il me plait de vous rappeler qu'en vertu des dispositions des articles 10, 11 et 12 de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale, « Chaque groupe politique, au sens de l'article L1123-1, §1er, alinéa 1^{er}, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, présente une liste de candidats. Une liste n'est recevable que pour autant qu'elle soit signée par la majorité des conseillers communaux d'un même groupe politique et qu'elle soit contresignée par les candidats présentés. Lorsqu'elle comporte au moins trois personnes, le nombre de candidats de chaque sexe ne peut dépasser, d'une part, deux tiers du nombre de sièges attribués et, d'autre part, pas plus d'un tiers de conseillers communaux. Lorsqu'elle ne comporte que deux personnes, le nombre de candidats de chaque sexe ne peut dépasser, d'une part, la moitié du nombre de sièges attribués et, d'autre part, pas plus de la moitié de conseillers communaux. La désignation des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du Conseil communal de la commune qui constitue le ressort du centre. Sont élus de plein droit par le conseil communal, les candidats repris sur les listes précitées. La présidente du Conseil communal proclame immédiatement le résultat de l'élection. » La Directrice générale et moi-même avons reçu les listes de quatre des cinq groupes politiques représentés au Conseil communal. Le résultat des élections n'ayant pas attribué de siège au CPAS pour le PP. Sont donc élus de plein droit les candidats suivants : Présentés par le groupe MR (liste n° 1) : Mme LOCQUET Kathy,

M. CARRETTE Maxime. Présentés par le groupe ECOLO (liste n° 2) : M. TERRY N Sylvain, Mme CATTAX H  l  ne. Pr  sent  s par le groupe PS (liste n° 3) : M. VYNCKE Ruddy, Mme BOUGUERRA Samira. Pr  sent  s par le groupe cdH (liste n° 5) : M. SEGARD Beno  t, Mme LOOF V  ronique, Mme COUSSEMENT Marie-Paule, Mme DE MULLIER Claire, M. MENET Thierry, M. ELICASTE Bruno, Mme HANUISE Pascale. Nous en prenons acte. L'installation du Conseil de l'Action Sociale et donc la prestation de serment des conseillers cit  s    l'instant, aura lieu le 2 janvier 2019 pour autant que soit intervenue l'approbation formelle de la pr  sente d  cision. Elle aurait lieu en tout cas avant le 15 janvier.

L'assemblée prend acte de la d  lib  ration reprise ci-apr  s.
(voir d  lib  ration ci-jointe).

10  me Objet : INSTALLATION DU CONSEIL ET DU COLL  GE DE POLICE.

Mme la PRESIDENTE : Il y a lieu de prendre en consid  ration que dans les zones de police mono-communales, le Conseil de police et le Coll  ge de police sont constitu  s    l'identique des Conseil et Coll  ge communaux. D  s lors, le Conseil communal et le Coll  ge communal   tant valablement constitu  s et install  s, il y a lieu d'acter la constitution et l'installation du Conseil et du Coll  ge de police. Voil   qui est fait.

L'assemblée prend acte de la d  lib  ration reprise ci-apr  s.
(voir d  lib  ration ci-jointe).

11  me Objet : D  L  GATIONS ACCORD  ES AU COLL  GE COMMUNAL POUR LES NOMINATIONS, PROMOTIONS ET D  SIGNATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Mme la PRESIDENTE : Le Code de la D  mocratie Locale et de la D  centralisation donne au Conseil, par le biais de l'article L1213-1, la facult   de d  l  guer au Coll  ge communal le pouvoir de nommer les agents communaux dont le Code ne r  gle pas la nomination. Comme    chaque d  but de mandat, il vous est demand   de renouveler ces d  l  gations qui pr  voient concr  tement de :

- D  l  guer au Coll  ge communal le droit de nommer et de promouvoir    tous les emplois communaux figurant aux cadres du personnel administratif, ouvrier, technique et de soins, et dont le choix n'est pas express  ment r  serv   au Conseil communal
- D  l  guer au Coll  ge communal le droit de d  signer    titre temporaire, les membres du personnel communal, ainsi que ceux relevant du r  gime des contractuels subventionn  s ou non, dont le choix n'est pas express  ment r  serv   au Conseil communal.
- D  l  guer au Coll  ge communal le droit de mettre fin, dans le respect des dispositions l  gales, aux contrats de travail que le Coll  ge communal a conclus dans le cadre d'engagements soumis    la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.
- D  l  guer au Coll  ge communal le droit de constituer des r  serves de promotion et/ou de recrutement du personnel communal dont le choix n'est pas express  ment r  serv   au Conseil communal.
- D  l  guer au Coll  ge communal le droit d'accorder et/ou refuser les absences, les dispenses, les cong  s divers et les diff  rentes formes d'interruptions de carri  re, qui sont pr  vus aux statuts et r  glementations applicables au personnel ou dans la Loi.

L'assemblée adopte ensuite la d  lib  ration reprise ci-dessous    l'unanimit   des voix.
(voir d  lib  ration ci-jointe).

12  me Objet : APPROBATION DU PROC  S-VERBAL DE LA S  ANCE PR  C  DENTE.

Mme la PRESIDENTE : Il nous faut proc  der    l'approbation du proc  s-verbal de la s  ance du 19 novembre dernier. Il nous est recommand   que les conseillers r  el  s

procèdent au vote et que les autres s'abstiennent. Puis-je acter l'unanimité pour les conseillers réélus et l'abstention pour tous les nouveaux conseillers ?

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018 est ensuite approuvé à l'unanimité des voix par les conseillers réélus.

Mme la PRESIDENTE : Il me faut vous communiquer une information relative aux déclarations d'appartenance. L'article L1523-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que les administrateurs des intercommunales sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées. Les statuts de certaines ASBL prévoient la même disposition. Pour le calcul de cette proportionnelle, il faut tenir compte des résultats obtenus par les listes mais également des déclarations individuelles d'appartenance. Ainsi, un candidat élu, par exemple, sur une liste de cartel, peut décider de s'apparenter à un parti représenté sur l'ensemble du territoire couvert par une intercommunale et d'ainsi faire partie de ce groupe politique au sein de cette intercommunale. Si des déclarations individuelles d'appartenance sont nécessaires pour les élus issus de listes ayant utilisé un numéro communal, lors de la précédente législature, cela ne l'était pas lorsque tous les élus appartiennent à des listes ayant reçu l'autorisation d'utiliser un numéro régional. C'est le cas à MOUSCRON. Aujourd'hui, il nous est demandé que tout conseiller communal se prononce même si il est élu sur une liste portant un numéro régional. Il est important de noter que cet apparentement est UNIQUE pour toutes les structures et valable pour TOUTE la durée de la législature (sauf exclusion ou démission du groupe politique). Pour ce faire, nous avons préparé pour chaque conseiller communal installé un document de déclaration d'appartenance à compléter et à nous remettre ce soir. Ainsi, lors de la prochaine séance du Conseil communal qui se tiendra le 17 décembre 2018 à 19h, nous pourrions adopter les déclarations individuelles d'appartenance. Ensuite, nous communiquerons cette décision à l'IEG, à ORES assets, à IPALLE, à NO TELE, à IMIO, à IGRETEC, et les autres associations.

M. la PRESIDENTE : Je vais descendre vers le pupitre pour mon discours

M. VARRASSE : Excusez-moi, je n'ai vu aucun discours à l'ordre du jour dans l'invitation qu'on a reçue. Qu'un discours soit fait lors de la déclaration de politique générale, d'accord, ça fait partie du point, ici je suis désolée, mais l'ordre du jour est terminé, il n'y a pas à faire une prise de parole.

Mme la PRESIDENTE : J'ai envie de dire un mot parce que je m'installe comme Bourgmestre.

M. VARRASSE : Je sais qu'on doit s'attendre à 6 années très démocratiques mais là on est quand même un peu... Parce que vous avez envie, vous le faites... Ce n'est pas à l'ordre du jour, ce n'est pas légal, mais vous avez envie alors vous le faites.

Mme la PRESIDENTE : J'aurai pu commencer ou terminer, maintenant je peux clôturer la séance.

M. VARRASSE : Donc voilà, on se fout complètement des règles.

Mme DELTOUR : Moi j'aimerais quand même bien interpeler officiellement Madame Blancke pour savoir est-ce qu'on a le droit de faire ce genre de pratique, parce qu'évidemment alors il y a la question de l'égalité, et de l'équité entre les partis politiques, alors tout le monde pourrait se lever et prendre le micro et faire un discours, et prendre l'assemblée en otage. Donc moi j'aimerais bien savoir quand même si c'est légal.

Mme BLANCKE : A chaque séance d'installation du Conseil communal, il y a eu un discours d'installation. Ça s'est fait la précédente législature pour le discours de Monsieur Alfred Gadenne, ça s'est fait pour Madame la Bourgmestre quand elle a remplacé Monsieur Alfred Gadenne. Il est de bon ton lors de ce type d'installation de laisser la parole à la Bourgmestre par rapport à l'installation. Il n'y a pas de vote, il n'y a pas de moment de validation du discours.

(Applaudissements)

M. VARRASSE : Il y a vos supporters derrière, même en termes d'égo ça me poserait question.

Mme la PRESIDENTE : Mesdames, Messieurs, chers conseillers qui veulent bien m'entendre, chers concitoyens présents pour ce premier Conseil communal de la nouvelle législature, permettez-moi d'abord de vous remercier. Remercier d'abord les électeurs, qui ont montré majoritairement combien ils sont attachés à un groupe, à des valeurs parmi lesquelles l'engagement social, sans triomphalisme l'équipe en place a fait son job. Ma famille politique enracinée dans les terreaux mouscronnois depuis des lustres étaient convaincues du bienfondé de sa politique. Une politique profondément humaine, marquée par le respect des personnes quelle que soit leur origine, leur opinion, leur situation. Le respect pour nous, c'est d'abord le renforcement du lien humain, la générosité de l'écoute, une considération égale pour chaque interlocuteur. Toutefois, le décès de trois personnalités fortes : Alfred Gadenne, Damien Yzerbyt et Jean-Pierre Detremmerie, ainsi que des sondages peu exaltants ont fait craindre un recul. L'électeur en a décidé autrement. Nous n'avons pas fléchi, mieux, nous avons progressé. Merci à ceux et celles qui nous ont soutenu. Merci pour leur fidélité, leur réalisme, leur clairvoyance. Vous m'autoriserez à y joindre un sentiment de fierté personnelle, désignée bourgmestre après la tragédie de ce funeste 11 septembre 2017 qui nous a tous bouleversés, désignée donc à ce poste, sans l'avoir cherché, je suis désormais élue en ma qualité de candidate bourgmestre. Je remplaçais Alfred Gadenne, à présent je lui succède. Le 2 octobre 2017, je vous assurai, après avoir prêté serment, que j'étais prête à assumer les responsabilités de cette mission, que j'allais assurer pleinement, avec confiance et détermination, forte des encouragements reçus en ces pénibles circonstances. Ma détermination est désormais confortée par la légitimité démocratique. Un tel honneur ne vaut que si l'existence d'un travail collectif dans l'engagement de chaque instant, d'une concentration maximale. La population m'a confié la mission de mener et d'animer l'équipe dirigeante en traduisant en acte l'ambition que le nouveau Collège, le nouveau Conseil auraient pour notre ville. Je me montrerai digne du choix des Mouscronnoises et des Mouscronnois. Avant d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire, je veux entendre le message important qui a été donné le 14 octobre. Outre le rattachement à notre manière de travailler, un nombre imposant de nos concitoyens ont exprimé leurs préoccupations concernant la qualité de l'environnement, le climat, le bien-être, la nécessité de réussir, collectivement et individuellement, la transition écologique. Le succès de la manifestation d'hier à Bruxelles sur le changement du réchauffement climatique a confirmé l'urgence. Ces préoccupations, le Collège n'a pas attendu la mobilisation actuelle pour les partager. Mouscron fut l'une des premières communes wallonnes à ratifier la convention des Maires. Ce mouvement lancé par la Commission européenne dans le but de soutenir les collectivités locales, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à produire de l'énergie renouvelable. Nous avons engagé un plan d'actions énergie durable. Je regrette que la coopérative énergie Mouscron née en mai 2017 avec pour objectif de susciter un grand basculement photovoltaïque de la ville, ait eu les ailes coupées depuis la suppression des primes QualiWatts, le 30 juin 2018. Mais cet arrêt ne freinera pas notre volonté de développer une politique de fond, qui favorisera la transition écologique. Ce sera la ligne de force de notre action dans les 6 années à venir. Les villes et communes peuvent et doivent agir à leur niveau. Beaucoup de compétences locales sont en jeu. Elles concernent l'énergie, l'aménagement du territoire, les bâtiments communaux, la voirie. La ville est actrice du changement en adoptant une démarche environnementale systématique dans ses achats, dans ses projets qu'elle entreprend. Il me plaît de souligner qu'en la matière notre ville est pionnière. La transition dont nous parlons n'est pas seulement écologique et culturelle, elle nécessite d'impliquer un maximum de citoyens. La coopérative énergie Mouscron est un bon exemple d'implication. De même que les actions comme le volet zéro déchet, proposé par la cellule environnement. Ce que nous vivons aujourd'hui dans notre ville, dans notre pays, dans le monde, n'est pas une mode passagère, c'est une prise de conscience, un changement de paradigme. Cela touche l'environnement, l'énergie, la mobilité. Le monde que nous voulons construire prône une consommation plus raisonnable, il sera plus éthique, plus humain et je l'espère, apaisé. Accompagner, donner l'exemple, sensibiliser, bien informer chaque habitant, telle est ma conception de notre rôle. C'est d'autant plus nécessaire que cette évolution, qui est indispensable si nous voulons garantir un avenir prometteur à nos enfants, peut être mal vécu par des personnes qui connaissent des fins de mois difficiles. Elles ont l'impression de payer pour des erreurs dont elles ne sont pas responsables. Il n'est pas question de les punir, nous devons les entendre, prendre en compte leur situation. Je suis à la

fois résolue et optimiste. Optimiste car les signaux les plus encourageants, tant en paroles qu'en actes, songeons à tous ces gestes, ces initiatives personnelles ou familiales qui viennent des jeunes. Tous ces éléments confortent ma volonté de développer la participation citoyenne dans toute l'entité. C'est l'une des nouvelles compétences que j'aurai en charge et j'aurai l'occasion d'en préciser le contenu dans les prochaines semaines. Chers conseillers, dans son ensemble, je m'adresse à vous spécifiquement. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, vous êtes, nous sommes appelés tous à représenter les habitants de la ville. Au Conseil communal, chacun d'entre vous a pour moi la même valeur. L'usage des mots veut que certains d'entre nous fasse partie de l'opposition. Je vous avouerai ne pas aimer ce terme. Il est trop réducteur à mes yeux. Bien sûr, je n'attends pas de complaisance de la part des Conseillers, je l'ai vu ce soir d'ailleurs, qui ne font pas partie de la majorité, mais j'attends d'eux qu'ils soient vigilants, comme par le passé, c'est essentiel pour la santé démocratique. N'oublions pas que l'image du monde politique a été ternie par les erreurs d'une minorité. La politique a mauvaise presse, le journalisme aussi, du reste attaqué par les tenants de l'expression directe, sans intermédiaire, entre l'émetteur, tout qui a un compte Facebook et un public multiforme. Il appartient à nous, élus locaux, nous qui sommes les plus proches des réalités quotidiennes de la population de redorer le blason de l'engagement politique, je pense en particulier aux douze nouveaux Conseillers, un tiers de notre Conseil communal. Vous avez prêté serment pour la première fois. C'est pour vous un honneur et un bonheur. Vous avez déjà, j'en suis sûre, le sens du devoir et du service. Vous avez envie de maîtriser les connaissances techniques indispensables pour bien analyser les projets, les points d'un ordre du jour. Vous verrez qu'il faut être patient. Voter pour qu'un projet soit réalisé ne signifie pas qu'il sera finalisé dans le mois. Vous verrez aussi que malgré l'usage quasi réflexif des réseaux sociaux, votre réussite dépendra des contacts vrais, que le respect humain est la valeur essentielle de notre mission. Tous, vous avez un rôle à jouer, en relayant un projet, un souci de votre quartier ou en développant un thème plus général. Je ne doute pas que vous serez à la hauteur. Bonne chance à tous ! Dans les remerciements, j'inclus, bien entendu la nouvelle équipe collégiale et l'administration. Nous gagnons en expérience. Le partenariat cdH-MR est renouvelé. Seuls, Didier Mispelaere et Philippe Bracaval ont rejoint le Collège. L'efficacité du Collège est liée aux performances de l'administration. Mouscron dispose d'un personnel communal et d'une police de grande qualité, efficaces, disponibles et compétents. Je veux saluer en particulier notre Directrice générale, Nathalie BLANCKE et la Directrice financière, Elisabeth HERPOEL. Elles forment une équipe féminine sérieuse, jeune, extrêmement professionnelle et tellement précieuse.

(Applaudissements)

Elles peuvent compter, j'insiste, sur un personnel communal compétent. J'y associe naturellement le Commissaire en chef, Jean-Michel JOSEPH et toute l'équipe qui l'entoure. Ce sont des super-professionnels, très engagés. Pareil pour l'équipe du commandant de la zone de secours, Olivier LOWAGIE.

(Applaudissements)

Vous savez qu'à mes yeux la sécurité n'a pas de prix. Vivre en sécurité est un droit fondamental. Nous engager à tout mettre en œuvre pour le garantir est une mission éminemment sociale. D'ici quelques semaines, nous présenterons la déclaration de politique générale. C'est la base de notre action pour six ans. Il serait prématuré de déjà vous en détailler le contenu. Laissez-moi simplement vous citer quelques projets importants qui sont en cours de réalisation ou déjà sur de bons rails. Le logement en est un point majeur avec la création de six nouveaux quartiers comprenant de 50 à 100 logements chacun. Des chancres urbains seront réhabilités, à destination de l' AIS. Le quartier de Mont-à-Leux est en train d'être revalorisé grâce à un subside émanant de « la politique des Grandes Villes ». Un autre quartier proche de la gare, aux abords de l'église du Sacré-Coeur, fera l'objet d'une réfection. Les travaux de la Grand'Place seront finalisés en 2019. Un bâtiment polyvalent se construit au parc communal. Une clôture sera installée autour du parc. Signalons encore la construction du nouvel hôtel de police et la création d'une maison des associations à Dottignies. Ces projets ont un point commun : rendre la vie de nos concitoyens plus agréable, plus sûre, plus conviviale. Avec le point évoqué plus haut qui est la réalisation progressive et respectueuse de la transition écologique, une des lignes de force du programme que je souhaite défendre — et qui est d'ailleurs complémentaire — c'est le bien-être personnel et collectif. Cet état d'esprit harmonieux que nous désirons tous et qui ne peut être atteint sans que des besoins élémentaires — se nourrir correctement, se loger décemment, se chauffer — soient rencontrés.

Une des sources du bien-être est la valorisation par l'emploi. L'emploi comme revenu, l'emploi vecteur de réalisation personnelle ; l'emploi source de dignité. Trop de personnes sont sans emploi. Le chômage des jeunes est particulièrement heurtant. Un des moyens de le réduire est de rencontrer les offres d'emploi qui attendent des postulants. Cela demande des formations plus adéquates et surtout le renforcement de la concertation entre l'enseignement, le Forem, le CPAS et les Régies de quartier. Enclencher cette dynamique me tient particulièrement à cœur. C'est pour moi davantage qu'une priorité : un devoir moral. Chers concitoyens, vous avez devant vous trente-sept représentants conscients de l'importance de leur mission démocratique. Notre Ville mérite un Conseil communal et un Collège qui soient à la hauteur de ses attentes. Notre sens légendaire de la convivialité va de pair avec l'exigence d'un travail honnête, d'un comportement exemplaire de ses représentants. Je souhaite que dans six ans, vous soyez encore plus fiers de votre Ville, fiers d'être Mouscronnois. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme AHALLOUCH : J'aimerais faire une remarque parce qu'ECOLO a pu la faire. On a laissé la parole par courtoisie, on s'est dit ce sera peut-être un discours comme ceux qu'on a eu avant. Mais honnêtement je pense qu'on s'est un petit peu trompé d'assemblée au début, j'avais l'impression d'être à un congrès du cdH ou en campagne électorale. Donc on parle de légitimité démocratique où on parle de prévisions électorales et finalement le cdH s'en est super bien sorti. En fait ici au début on a eu la tête de liste cdH qui a pris la parole et je pense que ce n'était pas l'objet.

(Applaudissements)

Mme la PRESIDENTE : Voilà, sans commentaire. J'invite les conseillers et échevins à remettre leur formulaire de prestation de serment et leur déclaration d'apparentement à la Directrice générale ou à ses collaboratrices. La séance publique est levée, et comme il n'y a pas de huis clos je vous invite à prendre le verre de l'amitié et de l'installation. J'invite les conseillers à me rejoindre pour faire une photo, pour ceux qui le souhaitent.

La séance est levée à 20h20'.